

”
**Comités de
quartiers**

**CHARTRE DES COMITÉS DE
QUARTIERS DE BIGANOS**

1. Préambule

Pour donner un nouveau souffle à notre démocratie locale et offrir aux Boïennes et aux Boïens l'opportunité de participer à la vie de la ville, la volonté du maire et de son équipe est de mettre en place des Comités de Quartiers autonomes.

Ces Comités de Quartiers rassemblent des habitants autour de l'objectif commun d'améliorer le cadre de vie du quartier, de manière durable. Partenaires essentiels de l'équipe municipale, ils sont un lieu de débats, d'échanges avec les habitants, un lieu d'écoute et une force de proposition pour faire éclore et avancer différents projets. En encourageant une concertation citoyenne active et soucieuse de l'intérêt général, ils ont pour ambition de permettre aux habitants d'être pleinement acteurs des dynamiques sociales, culturelles, éducatives et d'aménagement du quartier.

Par définition proches des habitants, ces Comités de Quartiers représentent un lien entre les générations pour aller à l'écoute des jeunes, profiter de l'expérience et de l'histoire des plus âgés et améliorer avec les actifs notre vivre ensemble.

2. Périmètre Géographique

Dans une recherche de cohérence urbaine et d'un équilibre en terme de population, il est créé 3 comités de quartiers. Ils sont dénommés comme suit et identifiés conformément au plan annexé :

- Comité de quartiers 1
- Comité de quartiers 2
- Comité de quartiers 3

3. Composition

Les Comités de Quartiers rassemblent tous les habitants ayant la volonté de s'investir dans la vie de leur quartier.

Pour chaque comité, un bureau rassemblant une douzaine de personnes s'organise au sein d'un collectif. Ce collectif est en place pour une durée de 3 ans renouvelable. Quatre personnes sont désignées par le maire pour en faire partie. Les autres sont tirées au sort parmi les candidatures déposées.

Chaque collectif s'organise sous forme d'un bureau de type associatif. Ce bureau est composé de :

- un Président
- un Vice-président
- un Secrétaire et si besoin
- un Secrétaire adjoint
- membres permanents.

Chaque comité essaiera dans la mesure du possible de trouver des référents de proximité. Ceci permettra un meilleur rayonnement du comité de quartier.

Une association fédérative des quartiers est déclarée et représente la personne morale des comités de quartiers. Elle est composée de 6 membres, chaque comité en ayant désigné 2.

Cette association de 6 personnes désigne :

- un Président
- deux vices présidents
- un trésorier
- un trésorier adjoint
- un secrétaire.

Afin que chaque quartier soit équitablement représenté, les postes de présidents et de vice-présidents doivent regrouper une personne de chaque quartier. Le mandat de président dure 2 ans, permettant ainsi à chaque quartier d'occuper cette place de façon cyclique.

Si les membres de l'association le souhaitent à l'unanimité, le président peut être reconduit pour le mandat suivant.

4. Rôle et compétences

Les trois Comités de Quartiers de Biganos sont des entités autonomes rassemblant des citoyens autour de l'objectif commun d'améliorer et d'embellir le cadre de vie du quartier, de façon cohérente du développement durable de la commune.

Leur rôle est de proposer et d'animer des débats publics citoyens, des échanges autour de sujets propres au quartier ou à la ville, dans une volonté de démocratie participative favorisant l'implication effective des habitants, dans la convivialité et la solidarité.

Ils sont ainsi, une source d'information, de consultation, de proposition et de représentation du quartier. Ils permettent aux citoyens de rassembler leurs voix autour d'un projet commun et de proposer des solutions, renforçant leur pouvoir d'agir et leur capacité à intervenir dans le débat public. Ils représentent des acteurs de premier plan de la démocratie participative.

Loin de s'opposer aux fondements de la démocratie représentative, la démocratie participative se présente comme une forme complémentaire de partage des décisions, conservant l'importance et la légitimité de l' élu mais associant plus largement et plus directement les citoyens à l'élaboration de l'intérêt général. La recherche et l'expérience de cet équilibre rend plus vivante la démocratie moderne.

Proches des habitants, les comités doivent avoir un rôle important dans le renforcement du lien social entre toutes les générations. Ils sont ainsi un acteur essentiel dans l'accueil et l'information des nouveaux habitants. Ils participent au développement du vivre ensemble par la création d'espace de convivialité et d'entraide.

Proches du terrain, ils sont un relais entre les élus, les services de la Mairie et la population du quartier et permettent ainsi de renforcer l'écoute des besoins et préoccupations de la population.

Les comités sont également une force de proposition pour faire émerger de nouvelles manifestations festives, culturelles ou sportives à l'échelle du quartier ou de la ville, visant à dynamiser la vie des quartiers.

En lien avec les élus et les services, ils sont un relai pour rassembler et transmettre les informations relatives à la vie du quartier.

5. Fonctionnement

Les bureaux des Comités de Quartiers se réunissent à minima une fois par mois dans une salle municipale. Chaque réunion fait l'objet d'un avis préalable, envoyé par mail à tous les participants, à l'élu référent ainsi qu'aux représentants des services. L'élu référent, tout comme les représentants des services, peuvent participer à ces réunions sur invitation. De même, selon les thématiques choisies, tout autre élu ou représentant d'un service spécifique peut y être invité.

Un compte-rendu succinct est rédigé après chaque réunion et envoyé aux participants, à l'élu référent ainsi qu'aux représentants des services. Au fil de l'eau, un tableau des actions est mis en place par chaque comité puis renseigné et suivi régulièrement. Il peut-être la base du compte-rendu cité préalablement.

Des rendez-vous de quartier, où tous les habitants de quartier sont conviés, sont organisés une à deux fois par an.

Au sein de chaque comité de quartier, la répartition des rôles est la suivante :

a) Rôle du Président

Le Président est responsable du comité de quartier qu'il préside. Il a en charge :

- l'organisation de l'élection du bureau suite à son élection,
- l'élaboration, en concertation avec les membres du bureau, de l'ordre du jour et la planification de chaque réunion avec le conseiller municipal en charge de la citoyenneté,
- l'envoi de l'ordre du Jour aux participants, à l'association fédérative, à l'élu référent et aux services,
- l'organisation des réunions avec l'aide des membres du bureau,
- l'animation des débats pendant les réunions,
- le lien entre la municipalité et les habitants du quartier.

b) Rôle du Vice-président

Le Vice-président est chargé d'aider le Président dans toutes ses tâches et de le suppléer (en cas d'absence ou d'indisponibilité de ce dernier, ...).

c) Rôle du Secrétaire

Le Secrétaire est chargé d'organiser la rédaction du compte-rendu de réunion (il peut déléguer cette tâche à un membre du comité de quartier volontaire).

d) Rôle du Secrétaire-adjoint

Le Secrétaire-adjoint est chargé d'aider le Secrétaire dans toutes ses tâches et de le suppléer (en cas d'absence ou d'indisponibilité de ce dernier, ...).

e) Rôle du référent de proximité.

Le référent de proximité est un habitant volontaire qui représente sa rue ou son groupe de rues. Il est chargé de tisser un lien de proximité entre les habitants et le comité de quartier et de veiller à ce que l'information circule entre les habitants et les comités.

L'association fédérative a un rôle de coordination des comités afin de créer des synergies entre eux. Elle propose des actions, des débats, des projets pouvant concerner l'ensemble des quartiers ou ayant un rôle transversal. Elle apporte son soutien dans les activités et projets des différents quartiers. Elle représente les 3 comités de quartiers auprès de la ville.

La relation de l'association fédérative et des comités de quartier repose sur un fonctionnement collégial prenant appui sur des valeurs et une complémentarité d'action.

Elle organise l'assemblée annuelle des trois comités de quartiers.

L'association fédérative se réunit à minima une fois par trimestre.

L'avis de réunion est envoyé avec un préavis d'au moins 2 semaines aux participants, à l' élu référent ainsi qu'aux représentants des services. Le compte-rendu est envoyé aux mêmes personnes ainsi qu'à chaque comité de quartiers.

6. Engagements des membres des comités de quartiers et déontologie

Être membre d'un Comité de Quartiers est un engagement volontaire et bénévole au service de sa ville, des quartiers et de ses habitants. C'est une démarche qui implique d'être à l'écoute des autres et d'agir en tant que citoyen responsable, uniquement en vertu du principe de l'intérêt général, en respectant une totale neutralité d'un point de vue politique, religieux ou philosophique.

Sont proscrits les attitudes ou propos provocateurs, injurieux ou discriminatoires, les comportements susceptibles de constituer des pressions de tout ordre sur d'autres membres ou de troubler l'ordre public dans les réunions ou toutes autres rencontres organisées par les comités quartiers ou par la municipalité.

Le comportement inapproprié d'un membre d'un comité, peut mener à une mise à pied temporaire ou définitive. Cela fait l'objet d'une décision collégiale du bureau du comité.

L'ensemble des acteurs des comités de quartiers (élus, habitants, collectif, services municipaux) sont garants de la bonne application de la présente charte.

Ces engagements et règles déontologiques s'appliquent également dans les échanges relatifs aux comités de quartiers, sur toute plateforme numérique ou réseau social.

7. Engagements de la municipalité

La ville s'engage à :

- informer les comités de quartiers des projets municipaux qui concernent les quartiers et la commune dans son ensemble ;
- mettre à disposition des comités de quartiers les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement (salle de réunion) ;

- être à l'écoute des quartiers et enregistrer leurs demandes et leurs contributions afin de fournir des réponses en termes de recevabilité ou de faisabilité ;
- suivre l'évolution des actions issues des comités de quartiers, qui lui incombent, dès lors qu'elles ont été actées en conseil municipal ;
- mettre en valeur les actions des comités de quartiers en intégrant, celles qui le nécessitent, aux projets menés par la commune ;
- informer les comités de quartiers de l'arrivée des nouveaux habitants et inviter les comités à la manifestation de bienvenue.

•
L'ensemble des acteurs des comités de quartiers (élus, habitants, collectif, services municipaux) sont garants de la bonne application de la présente charte.

8. Communication

Afin de promouvoir les actions des Comités de Quartiers et d'assurer une animation vers les habitants, il appartient à chaque Comité de Quartiers d'organiser la communication de ses travaux à la population. Toutefois, tout document écrit de communication externe doit être validé par écrit (courriel ou courrier) par l' élu référent, avant sa diffusion.

Une fois l'information validée, l'ensemble des supports de communication de la Ville pourront être utilisés: site internet de la ville, panneaux électroniques, bulletin municipal, courriel, ...

Outre la promotion des actions des comités, la communication permet également de valoriser le quartier : les évènements, son évolution ou bien des actions et réalisations remarquables de ses habitants.

9. Adoption et modification de la charte

La charte fait l'objet pour son adoption d'une délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2021.

Toute modification de la charte est soumise aux mêmes conditions que celle de son adoption. Cette charte est reconduite tacitement chaque année. A l'initiative de la municipalité ou bien des Comités de Quartiers eux-mêmes, cette charte peut être amenée à évoluer. En ce sens, elle ne constitue pas un ensemble de procédures finies et rigides. Elle s'inscrit dans une démarche progressive et ouverte.